

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe CGT-FO

Le Président de l'Assemblée Nationale a saisi le CESE sur le renforcement de la participation électorale, en l'invitant initialement à se concentrer sur l'abstention lors des élections professionnelles.

Si nous nous sommes interrogés sur le sens du focus porté sur la représentation syndicale, nous avons accueilli favorablement le fait que la saisine porte finalement sur l'ensemble des instances et organisations à gouvernance démocratique, élargissement qui a permis de mettre en évidence des situations très diverses et des questionnements parfois complexes.

Pour nous concentrer ici sur le temps de vie professionnelle, nous notons que le constat identifie certes des faiblesses mais également des points forts et met en évidence des niveaux de participation (hors élections TPE) supérieurs à bon nombre d'autres types de scrutins, à commencer par les élections politiques.

Au-delà, l'analyse des ressorts de l'abstention nous pousse à nous intéresser aux fondements du processus électoral, notamment à la présence militante et à l'implantation des organisations syndicales au plus près des salariés.

De ce point de vue, disposer de davantage de temps pour explorer plus précisément certaines pistes aurait été bienvenu. Les contraintes de la saisine ne nous l'ont pas permis et nous le regrettons.

Le groupe FO considère aujourd'hui utile, voire nécessaire, de poser la question du lien entre baisse de la participation électorale et moindre présence syndicale se matérialisant notamment par la réduction du nombre d'instances représentatives du personnel, par l'éloignement de certaines instances des lieux de travail, par la limitation des moyens des représentants du personnel ou la refonte des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans la fonction publique, qui retire tout droit de regard aux organisations syndicales et à leurs élus sur le déroulement de carrière des agents, enlevant inéluctablement une partie de l'attrait de ces élections auprès des personnels.

Le groupe FO rappelle, par ailleurs, son attachement indéfectible à déterminer en son sein son mode de fonctionnement et ses règles de démocratie interne conformément à ses statuts. C'est en ce sens que nous souhaitons que les préconisations relatives au fonctionnement des organisations ne deviennent pas des incitations pour le législateur à interférer dans notre organisation interne.

Le groupe FO souligne avec satisfaction la préconisation consistant à développer les VAE et améliorer le parcours professionnel des militants à la fin de leur mandat. Le groupe FO souscrit également à la proposition de resserrer le calendrier des élections TPE, d'améliorer son organisation et de mieux informer les électeurs sur ses enjeux.

De même, l'instauration de campagnes de communication dans les médias, la mise en place de temps d'échanges entre salariés et IRP au moment des élections, le renforcement de l'accès à la formation sur les droits des salariés et la représentation syndicale, la sécurisation des lieux d'accueil syndicaux par les collectivités locales fondé sur la création d'un nouveau droit syndical constituent autant de préconisations qui vont dans le sens d'une meilleure présence syndicale et, par voie de conséquence, d'une meilleure participation des salariés aux élections.

Le groupe FO a voté pour cet avis